

Permanences :
Lundi 13h à 17h
Jeudi 13 h à 17 h
☎ 03 84 81 01 21
Et sur RDV auprès du Maire
☎ 06 37 21 85 38
mairie.romain.39@wanadoo.fr



MAIRIE de ROMAIN

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 16 Juin 2022

Présents : Mmes Aurélie CHANCENOTTE, Julie GRUET, Marie CHANCENOTTE,
Mms. Robert GRUET, Gérard GRENOT , Alain BELOT

Absent excusé : Patrice CHANCENOTTE qui donne procuration à Aurélie CHANCENOTTE, Johann THERY
Secrétaire de séance : CHANCENOTTE Marie

Délibération N° 021/2022 Mise à jour des statuts de la CCJN

La CC Jura Nord a mis à jour ces statuts concernant le parc intercommunal de Gendrey : la CCJN restitue la compétence du parc à la commune de Gendrey, suite à cette modification chaque commune doit délibérer.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CCJN.

Délibération N° 022/2022 Demande d'enregistrement de la société Arti-Show

Mme le Maire expose la demande d'enregistrement de la société Arti-Show, sur la commune de Mercey-Le-Grand. Un dossier d'enregistrement a été déposé à la commune de Romain, car notre commune se situe dans une zone de moins d'un kilomètre de la future installation et est concernée par les risques et inconvénients du stockage de produits pyrotechniques.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande d'enregistrement de la société Arti-Show.

Délibération N° 023/2022 Choix du mode de publicité des actes

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, arrêtés et décisions) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifié pour les actes individuels, et, le cas échéant après transmission au contrôle de légalité. A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique. Cependant les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation et peuvent choisir par délibération les modalités de publicité des actes : soit par affichage, publication sur papier ou publication sous forme électronique. Mme le Maire propose de choisir la publicité sous forme électronique sur le site de la commune, qui sera mis en ligne à la fin du mois de juin. Mme le Maire propose également de réduire le format papier, **ainsi dans les mois à venir le compte rendu sera envoyé uniquement par mail et sera disponible sur le site de la Mairie**. Mme le Maire fait cependant exception des personnes ne possédant pas un ordinateur qui pourront s'inscrire via un bulletin retour à la fin du compte-rendu, afin de continuer à recevoir le compte-rendu au format papier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération N° 024/2022 Numéro de voirie des nouvelles maison

Mme le Maire expose la nécessité d'émettre des numéros de voirie aux nouvelles constructions de la commune, et propose pour la parcelle ZC99 le numéro 34 Bis, pour la parcelle ZC 32 le numéro 38 et pour la parcelle ZC54 le numéro 38 Bis.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux numéros de voirie.

Délibération N° 025/2022 Demande de subvention

Mme la Maire fait part des demandes de subvention reçus de la Serre vivante, l'Association nationale des patients, la Maison des familles de Franche-Comté et la Lanvertoise. Mme la Maire propose de ne pas donner suite à ces demandes de subvention, étant donné que le budget subvention définit au début d'année a été atteint.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le refus de subvention.

Devis chéneaux

Mme la Maire expose que suite au mauvais état des chéneaux du bâtiment de la Mairie, des demandes de devis ont été faites. Pour le moment, un seul Devis de la société MENETRIER a été réceptionné d'un montant de 1 235 euros.

Mme la Maire propose d'attendre d'autres devis avant de se positionner.

Délibération N° 026/2022 Devis cimetière

Mme la Maire expose la nécessité de refaire la clôture du cimetière. Mme la Maire expose les devis des entreprises pour une clôture autour du cimetière :

TOTAL	ALBIZZIA	MENETRIER	AL EXTERIEUR	BERLINGARD
MURET 24 M	2 160	3 048	3 072	2 976
CLOTURE 100 M	13 100	16 700	17 000	12 400 (1m23)
SOUSBASSEMENT	2 000	2 200		
MUR	625		1 400	825
TOTAL	17 885	21 948	21 472	16 201

Ainsi que des devis pour un mur autour du cimetière :

	MENETRIER	ARTISAN MACON
MUR CREPIS	35 700	32 681
MUR PARPAING DECO	/	36 025

Le conseil municipal après avoir débattu sur le sujet décide à l'unanimité de retenir le devis de la SAS ALBIZZIA et autorise Mme la Maire a effectuée toutes les formalités afin d'obtenir des subventions pour ces travaux.

Information diverses

- Lavoir : l'Architecte va recourir à un marché simplifié (MAPA).
-
- Recensement de la population : un recensement de la population va être effectué sur la commune en 2023, pour cela, le conseil municipal a nommé Mme K'bidu Lucille, secrétaire de la commune comme coordinateur communal. **La commune recherche également un agent recenseur disponible en janvier-février 2023 pour 8 jours, qui sera rémunéré pour assurer la collecte du recensement auprès de la population.** Merci de vous adresser en Mairie. Afin de faciliter le recensement, merci de vérifier les noms sur vos boîtes aux lettres.
- Enquête mobilité : LA CCJN organise une grande enquête concernant les mobilités douces, vous pouvez retrouver le lien sur le site Facebook de la commune, ou vous pouvez le demander en envoyant un email à la Mairie.
- Comptage vitesse à Romain : Le comptage de la vitesse a été fait à Romain en Avril, les résultats montrent qu'en moyenne les véhicules roulent à l'entrée de Romain en arrivant par Mercey-le-Grand à 46 km/h et à 51.9 km/h en sortant de Romain direction Vigearde, on constate une accélération à la sortie du village mais qui reste tolérable. Au vu des résultats, le conseil municipal décide de ne pas projeter de travaux de ralentissement, étant donné les moyens conséquents effectués sur la commune pour la sécurisation.
- **Vol au cimetière : des vols ont été constaté au cimetière, nous remercions les auteurs de ces vols inqualifiables de cesser tout agissement. Merci de prévenir la Mairie si vous constatez quoi que ce soit.**

- Eau non potable : La Mairie rappelle aux habitants de la commune que l'eau de la Fontaine à Vigearde n'est pas potable.

- Registre communal Canicule : La commune est tenu de tenir un registre communal de Canicule, c'est à-dire un registre contenant les informations sur les personnes à risque du village (adresse et numéro de téléphone...), la Mairie vous remercie de remplir le bon ci-dessous si vous êtes concernés afin de mettre en place rapidement ce registre.

Mme le Maire
CHANCENOTTE Aurélie

Registre canicule :

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

MAIL

TEL

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom + tel)

Vous êtes :

- Personne âgée de 65 ans et plus
- 60 ans et plus, inapte au travail
- Personne en situation de handicap
- Bénéficiant d'une pension d'invalidité

Inscription au compte-rendu

NOM

PRENOM

ADRESSE

MAIL

TELEPHONE

SOUHAITE RECEVOIR LE COMPTE RENDU

- Par mail
- Papier

